

BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE



PRESENTATION CAPEB 06

03 Novembre 2020

Financements spécifiques Crise Sanitaire



DISPOSITIF FINANCEMENTS // CRISE COVID 19

1. Prolongation du PGE : dispositif gouvernemental
2. Prêt COVID RESISTANCE : dispositif régional
3. Prêt RELANCE SOCAMA : dispositif BPMED
4. La transition énergétique : comment la financer



PROLONGATION DU PGE JUSQU'AU 30/6/2021

Prêt garanti par l'État

Évolution du prêt garanti par l'État au 29 octobre 2020

Le Gouvernement a décidé d'adapter le dispositif de prêts garantis par l'État à la situation nouvelle créée par le confinement et aux demandes des entrepreneurs :

- ▶ les entreprises peuvent désormais contracter un prêt **Jusqu'au 30 Juin 2021** au lieu du 31 décembre 2020,
- ▶ l'amortissement du prêt garanti par l'État pourra être étaillé entre **1 et 5 années supplémentaires**, avec des taux pour les PME négociés avec les banques françaises compris entre **1 et 2,5 %**, garantie de l'État comprise.
- ▶ toutes les entreprises qui le souhaitent pourront demander un **nouveau différé de remboursement d'un an**, soit deux années au total de différé.
- ▶ il a été vu avec la Banque de France pour que les demandes de différés supplémentaires ne soient pas considérées comme un défaut de paiement des entreprises.

Les conditions restent identiques : 3 mois de CA de 2019 ou 2 ans de masse salariale .



DISPOSITIF REGIONAL COVID RESISTANCE

I Bénéficiaires

Tout type d'entreprise (entreprise classique et de l'économie sociale et solidaire) répondant aux critères suivants :

- Siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Autonome au sens de la réglementation européenne,
- De moins de 20 salariés,
- Rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus (achat de matériel de protection et de prévention, changement de filière d'approvisionnement)

I Comment en faire la demande?

Faites votre demande en ligne sur <https://tpe.initiative-sud.com/>. A tout moment au cours du dépôt , vous pourrez demander à être contacté et accompagné par un des partenaires.

I Contexte

Le Fonds « COVID Résistance » est doté de 37 millions d'euros, par la Région Sud et la Banque des Territoires. Les dossiers sont co-instruits Région-Territoires, au plus proche des besoins, permettant de doubler la mise des collectivités territoriales.

Sur la base d'une contribution de chacune des collectivités de la Région Sud à hauteur de 2 euros par habitant, le montant disponible pourrait atteindre 40 millions d'euros. Ce Fonds doit permettre d'apporter une réponse complémentaire au Fonds national d'urgence déployé avec l'Etat et pour lequel la Région Sud abonde à hauteur de 18 millions d'euros. Il permettra d'irriguer au plus proche des besoins des territoires.

I Le Prêt Covid Résistance

- Prêt à l'entreprise compris entre 3 000 € et 10 000 €,
- Sans apport complémentaire obligatoire,
- Possibilité de différé de remboursement de 18 mois.



PRÊT SOCAMA RELANCE // DISPOSITIF BPMED



**Vous accompagner
dans la relance
de votre activité**

Découvrez le Prêt
Socama Relance

Votre activité est impactée par les conséquences de la crise sanitaire, **Banque Populaire** et son partenaire exclusif **SOCAMA** vous accompagnent avec un prêt inédit pour les professionnels en complément du Prêt Garanti par l'État (PGE).



DISPOSITIF SOCAMA RELANCE

Prêt qui peut venir en complément du PGE , jusqu'à 150 k€.

- **Enveloppe sans justificatif pour financer du BFR**
- **Pas de caution personnelle du dirigeant**
- **(Contre garantie de l'Europe à hauteur de 80 %)**
- **Possibilité de franchise de 12 mois**
- **Le taux et les conditions sont connus dès le départ**



FINANCEMENT TRANSITION ENERGETIQUE

LE PRÊT BLEU

accompagne les professionnels dans leur projet éco-responsable pour contribuer à un avenir meilleur.

LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS



► LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

Acquisition d'équipements pour améliorer les performances énergétiques et environnementales de l'entreprise : installations électriques, isolation, récupération de chaleur, ...

► LES VÉHICULES



VOTRE OFFRE⁽²⁾

► MONTANT :

- de 1 500 € à 75 000 € pour un véhicule
- jusqu'à 100 000 € pour les équipements et travaux

► DURÉE :

- de 12 à 84 mois pour un véhicule
- jusqu'à 120 mois pour les équipements et travaux

► SANS GARANTIE⁽³⁾ :

jusqu'à 75 000 €

LE +

Bénéficiez de

